



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

CONCOURS

N° 2026-21

Journalier opérateur

Division des travaux publics et de l'environnement

Poste temporaire de soir et/ou de fin de semaine

La Ville de L'Assomption recherche actuellement un candidat afin de pourvoir un poste de journalier opérateur à la Division des travaux publics et de l'environnement. Il s'agit d'un poste temporaire de soir et/ou de fin de semaine.

Note : le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TÂCHES

Sous l'autorité du contremaître, la personne recherchée sera appelée à effectuer les tâches suivantes :

- effectuer divers travaux manuels tels que menuiserie, peinture, manutention, réparation, nettoyage, débroussaillage, tonte de pelouse, etc.;
- participer aux divers travaux sur les infrastructures urbaines et municipales tels que bris d'aqueduc et d'égout, entrée de service, hygiène du milieu, signalisation, voirie, etc.;
- opérer différentes machineries telles que rétrocaveuse, balai de rue, camion-benne, chenillette, tracteur, chargeuse, camionnette, etc.;
- participer aux activités de déneigement en période hivernale.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un diplôme d'études secondaires.
- Détenir un permis de conduire valide de classe 3.
- Détenir une carte de l'ASP Construction (ou s'engager à l'obtenir dans un délai de 3 mois suivant l'embauche).
- Être disponible pour travailler de jour, de soir et les fins de semaine.
- Avoir le sens des responsabilités et de l'initiative.
- Démontrer une grande habileté pour le travail d'équipe.
- Être courtois et poli envers les citoyens et clients.
- Posséder une bonne condition physique.
- Posséder une expérience dans le domaine municipal et des travaux publics (atout).

CONDITIONS

La Ville de L'Assomption se réserve le droit d'évaluer, et ce, par l'administration d'examens appropriés, chacune des exigences normales ci-dessus énumérées.

Traitement salarial : classe 6 – 35,12 \$ de l'heure + prime de soir et/ou de fin de semaine

Horaire de travail : 36 heures par semaine. L'horaire de travail applicable est réparti de la façon suivante :

- horaire de soir (pour la période hivernale de 4 à 6 mois par année) : du lundi au vendredi, de 16 h 30 à 2 h;
- horaire de fin de semaine : du vendredi au dimanche, de 6 h à 18 h 30.

Le poste de journalier opérateur est régi par la convention collective des employés de la Ville de L'Assomption SCFP quant au salaire et aux avantages sociaux.

Nous vous invitons à acheminer votre curriculum vitae par courrier électronique ou via le site Web de la Ville, et ce, avant le **28 septembre 2026 à 16 h 30**, à :

VILLE DE L'ASSOMPTION

Division des ressources humaines et développement organisationnel

Poste : Journalier opérateur – poste temporaire de soir et/ou fin de semaine (concours n° 2026-21)

cv@ville.lassomption.qc.ca | ville.lassomption.qc.ca

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui manifestent un intérêt envers la Ville de L'Assomption. Cependant, seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue recevront un accusé de réception. La Ville de L'Assomption applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les personnes handicapées, les autochtones, les minorités ethniques, les minorités visibles et les femmes à présenter leur candidature.